

# A PROPOS

de

## SAINTE-JUST

Louis-Antoine Saint-Just, conventionnel régicide, qui se faisait appeler Louis-Antoine Florelle de Saint-Just de Richebourg, et Monsieur le chevalier de Saint-Just, est né le 25 août 1767, à Marcy, près de Decize (Nièvre), de Louis-Jean de Saint-Just de Richebourg, capitaine chef de la maréchaussée, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Anne Robinot.

On trouve à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, deux membres de cette famille, deux frères, installés à Attichy (Oise). L'aîné, appelé Charles-Adam, avait été d'abord laboureur à Chelles, puis laboureur et receveur de la terre et seigneurie d'Attichy ; il faisait valoir, en 1690, la ferme de Montplaisir, qui domine ce bourg. Son frère Charles, dit le jeune, était fermier de la basse-cour du château d'Attichy. Il eût de sa femme, Marie-Jeanne Watrelot, un fils, François, né à Attichy, le 10 décembre 1687 (1).

---

(1) Arch. comm. d'Attichy.

Quant à Charles-Adam, il se maria deux fois ; il épousa d'abord, par contrat devant Waroquier et Devienne, notaires à Pierrefonds, du 22 novembre 1671, Jeanne Lenoble, fille de Pierre Lenoble et de Marie-Charlotte Delaporte, qui mourut à Attichy, en 1683, laissant quatre enfants : Marie-Charlotte, qui avait dix ans à la mort de sa mère, Charles, qui en avait sept (c'est le grand-père du conventionnel) Joseph, alors âgé de trois ans, et Alexis, âgé de huit à neuf mois.

Du second mariage de Charles-Adam Saint-Just avec Marie-Jeanne Vuarelle, sont nés deux enfants : Marie-Constance, à Attichy, le 23 juillet 1692, et Geneviève, qui épousa à Nampcel, le 6 juillet 1706, Abel-François Evrard, dont elle eut Charles Evrard, né à Nampcel, le 16 novembre 1710, qui devint laboureur à Tannières, près Mont-Notre-Dame et épousa, en 1756, Marie-Marguerite Roussel, originaire de Bistry (1).

Le fils aîné de Charles-Adam Saint-Just, Charles, qui mourut à Nampcel, en 1766, âgé de 91 ans, fut officier de la justice de Morsain et receveur de la seigneurie de ce lieu. Il épousa Marie-Françoise Adam, fille du receveur de la terre de Nampcel, morte à Morsain le 22 août 1719, à 46 ans, laissant neuf enfants : Les deux premiers sont nés à Nampcel : Charles, le 15 octobre 1704 ; Charles-Nicolas, le 15 mars 1706 ; tous les autres sont nés à Morsain : Jacques,

---

(1) Registres paroissiaux de Nampcel.

le 6 mai 1708 ; il eût pour marraine sa tante Geneviève Saint-Just ; Charles le 7 mars 1710 (il est mort à Morsain en 1762) ; Marie-Louise en 1712 ; Marie-Madeleine en 1713 ; Marie-Marguerite en 1714 ; Louis-Jean, le 8 novembre 1715 et Marie-Françoise en 1719 (1).

Le receveur de la terre de Morsain, qui devint plus tard receveur de Nampcel, à la mort d'Adam, son beau-père, s'efforça d'anoblir son nom de famille en se qualifiant des titres de Saint-Just de Richebourg, ce dernier nom emprunté à la seigneurie dont il était receveur à Morsain.

Louis-Jean de Saint-Just de Richebourg s'engagea jeune dans la gendarmerie (on disait maréchaussée à l'époque) et devint officier, tenant garnison à Decize (Nièvre). Il se maria, à Cusset, avec Marie-Anne Robinot, de vingt ans plus jeune que lui. Il en eût trois enfants : Antoine, né en 1767, et deux filles nées en 1768 et 1769. Il prit sa retraite et regagna son pays. Son père, mort récemment à Nampcel, laissait vacante la place de régisseur des domaines de M. du Buhat, seigneur de Morsain, Richebourg et autres lieux ; l'ancien gendarme hérita de cette modeste situation qui convenait à ses goûts : il la conserva près de huit ans. Puis, fatigué, ayant amassé quelques économies, il acheta d'un sieur Lefebvre, épicier, une maison située à l'extrémité de Blérancourt, près des champs, à l'angle de la rue aux Chouettes, et s'y installa avec sa femme, son fils et ses deux fillettes, à la fin de 1776.

---

(1) Registres paroissiaux de Morsain.

Tout de suite, dans cette bourgade de cultivateurs, M. de Saint-Just fut une autorité : sa qualité d'ancien officier, son ruban de Saint-Louis, ses petites rentes lui donnaient de l'importance ; c'était un homme grave, à la figure longue, au nez énorme, il parlait peu, ne riait jamais et passait ses journées à jardiner dans son potager, ou à lire sous la charmille croissant le long d'un ruisseau qui limitait sa propriété. D'ailleurs il ne put jouir longtemps de cette existence, car il mourut le 8 septembre 1777, moins d'un an après son arrivée à Blérancourt.

Son fils avait alors dix ans. Enfant insoumis et ardent, libéré de la tutelle sévère de son père, il ne connut plus de contrainte ; c'étaient, à travers les rues du village, des galopades effrénées en compagnie des gamins qu'il formait en troupe et qu'il commandait. Son audace d'enfant mal élevé amusait les uns, exaspérait les autres ; tous s'accordaient à reconnaître que Mme de Saint-Just « aurait bien du mal avec ce garçon-là ». La pauvre femme était douce, passive, un peu indolente ; dépaymée, du reste, dans ce Blérancourt où elle ne connaissait personne, elle vivait retirée, soumise à plus d'une privation, car la gêne était venue. Inquiète pourtant des instincts d'indépendance de son enfant, elle fit un sacrifice et le mit en pension au collège Saint-Nicolas de Soissons, que dirigeaient les Pères Oratoriens (1).

La légende dit qu'il ne donna guère de

---

(1) *Saint-Just à Blérancourt*, de G. Lenôtre.

satisfaction à ses premiers maîtres d'études ; mais, quoiqu'il en soit, il les quitta pour le collège Louis-le-Grand, à Paris, grâce à une bourse fournie par la ville de Soissons.

Son séjour à Paris lui apprit les belles manières ; il arrangea son nom de façon à le rendre présentable et se fit appeler : Monsieur le chevalier Louis Florelle de Saint-Just de Richebourg... et il laissait entendre qu'une place lui était réservée dans les gardes du corps du roi. Au surplus c'était le modèle des mauvais sujets.

Au mois de septembre 1786, il était allé à Blérancourt pour y passer une partie de ses vacances chez sa mère, qui vivait modestement avec ses deux filles. A l'occasion d'une demande d'argent faite inutilement à sa mère, dont les ressources étaient fort restreintes, il lui adressa des menaces et des injures, puis, le 15 septembre pendant la nuit, il fractura ses meubles, s'empara de son argenterie et de divers bijoux de famille et il s'enfuit pour se rendre à Paris.

Le lendemain Saint-Just louait une chambre au petit hôtel Saint-Louis, rue Fromenteau, et vendait pour deux cents francs dans un café, à un juif, les objets volés. Au bout de trois jours, il ne lui restait rien ; assez penaud, ne sachant que devenir, il expédia à sa mère une longue missive où la vilenie de son action était portée au compte de sa délicatesse : « Son sang calciné par l'étude » lui avait causé un mal à la tempe fort dangereux, au sujet duquel il était venu consulter, à Paris, un spécialiste fameux.



La guérison « se montait à deux cents francs » et, pour ne pas alarmer sa mère en lui révélant ce mal bizarre, il avait emporté de chez elle, ce dont il avait besoin pour payer son médecin. Il assurait que, pris de remords, il avait voulu entrer dans les ordres ; mais les religieux l'avaient fort mal reçu. Désespéré, il était sur le point de gagner Calais à pied, faute d'argent, pour s'embarquer, quoiqu'il ne se fasse pas d'illusion : « le voyage enflammera encore son sang, et il trépassera en route... »

Mais Madame de Saint-Just, sous l'impression des faits graves dont son fils venait de se rendre coupable, avait écrit la lettre qui va suivre, au chevalier Armand-Jérôme-Joseph Brunet d'Evry, né en 1753, officier au régiment des gardes françaises et seigneur de Nampcel. La famille Saint-Just était en relations de bon voisinage avec ce seigneur, comme ayant longtemps occupé le poste de receveur de sa terre et seigneurie. Voici cette lettre dans laquelle elle lui demande son intervention auprès du lieutenant de police : (1)

« Monsieur,

« Je me trouve dans une peine incroyable ; j'espère que vous voudrez bien vous prêter à l'adoucir et me rendre service. Mon fils est venu passer chez moi quinze jours et il en est parti la nuit de vendredi

---

(1) Arch. nat., carton F7 4595 papiers du chevalier d'Evry.

à samedi (du 14 au 15 septembre) à mon insu, pour se rendre à Paris, emportant avec lui une écuelle d'argent neuve... un gobelet d'argent... marqué au nom de Saint-Just, une timbale... le pied et le bord dorés, marquée au nom de Robinot, curé de Decize ; trois tasses, très fortes, d'argent ; des paquets de galons d'argent ; une paire de pistolets garnis en or, une bague fine faite en rose et plusieurs petites choses en argent ; tous lesquels objets il s'est approprié sans que je m'en sois aperçu et vraisemblablement dans le but de s'en défaire et de se procurer de l'argent pour en faire un mauvais usage. Comme ces procédés m'affligent beaucoup et que j'ai intérêt de tâcher de me faire remettre tous ces bijoux et à prévenir à l'avenir et à arrêter le cours de l'inconduite de mon fils, je vous serais obligée, Monsieur, de vouloir bien vous donner la peine de voir Monsieur le lieutenant de police et d'obtenir de lui un ordre pour faire la recherche tout de suite de mon fils et lui faire remettre les objets qu'il a emportés et ensuite le faire mettre en lieu de sûreté pour ne plus l'exposer à agir aussi mal et lui donner le temps du repentir de sa faute.

« Je vous prie, Monsieur, de ne pas perdre un moment pour donner satisfaction à une mère justement affligée et qui se trouve dans la plus grande douleur, et j'aurai soin de vous remettre les débours-

sés que vous aurez faits. Je vous prie de mener l'affaire avec la prudence que je vous connais. Vous sentez que je ne veux pas perdre mon fils, mais seulement le mettre dans le cas de lui donner le loisir de reconnaître sa faute et d'en avoir du repentir. Je serai fort reconnaissante, Monsieur, des peines que vous voudrez bien prendre.

« J'ai l'honneur d'être, etc...

« ROBINOT, VEUVE DE SAINT-JUST.

« A Blérancourt, ce 17 septembre 1786. » (1)

Saint-Just fut fort surpris en ne recevant pas de Blérancourt la lettre de pardon et les écus qu'il escomptait ; il le fut bien davantage en voyant arriver au petit hôtel Saint-Louis un exempt de police qui lui mit la main au collet et l'emmena devant le sieur Chenon, commissaire au Châtelet et censeur royal ; celui-ci, à la requête de Mme de Saint-Just, fit enfermer le jeune vaurien dans la maison de santé tenue, au faubourg Saint-Antoine, par la dame de Sainte-Colombe, en la rue de Picpus. C'est sans doute ce qui a fait dire à ses historiens, qu'il avait été enfermé aux Picpus de Vailly.

C'est là que Saint-Just écrivit *Organt*, composition érotique évidemment née de la prétention d'imiter les contes badins de Voltaire. Taine a dit qu'*Organt* est

---

(1) A. Bégis. *Saint-Just*, 1882, p. 10 à 12.



immonde : le mot est juste ; mais ce qui, plus encore que l'obscénité déconcerte dans cette œuvre indigeste, c'est l'absolue banalité ; tant de vers (vingt chants) sans un mot piquant, sans une rencontre plaisante ! Pendant ce temps, la mère de Saint-Just, malade, se privait de tout pour payer la prison de son fils, apprenait chaque jour quelque nouvelle fredaine ; elle sut ainsi qu'il avait fait argent de toute sa garde-robe ; elle cousait pour lui des chemises qu'elle envoyait, priant qu'on ne les lui remit que deux à la fois, « crainte, écrivait-elle, qu'il ne vende les autres. »

Enfin, il sortit de prison le 30 mars 1787 ; maître Dubois-Descharmes, procureur à Soissons, voulut bien le prendre en son étude en qualité de second clerc ; mais Saint-Just revint au pays, non pas dompté, mais ulcéré et le cœur plein de haine. Il ne séjourna pas longtemps à Blérancourt et partit tout de suite pour Soissons, où, d'ailleurs il ne resta aussi que peu de temps ; la Révolution commençait et l'écolier turbulent se jeta dans le mouvement avec l'audace d'un homme qui n'a jamais mis en doute sa propre supériorité.

En 1791, il est à Blérancourt, où on le voit lieutenant-colonel de la garde nationale, électeur départemental : il parle, va, court, s'agite, harangue et se voit déjà député à la prochaine législature.

Les élections étant fixées du 25 août au 5 septembre 1791, Saint-Just osa proposer sa candidature, quoiqu'il n'eût encore que 24 ans ; mais, sur une plainte émanée de Blérancourt, le dis-

trict de Chauny fit défense à Saint-Just de paraître aux assemblées primaires et de prendre la qualité d'électeur jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge exigé par la loi.

Il tombait du haut de son rêve et sa rage fut extrême. Cependant la Législative prit fin et les électeurs furent de nouveau convoqués pour la nomination des députés à la Convention. Le vote eut lieu le 2 septembre 1792, dans l'église cathédrale de Soissons ; on devait élire onze députés ; les préliminaires du scrutin durèrent deux jours, deux jours d'angoisse pour Saint-Just qui jouait là sa dernière carte. Enfin, le 4 septembre, son nom sortit de l'urne réunissant 349 suffrages ; il était élu !

Intimement lié avec Robespierre, il débuta à la Convention Nationale par des discours tranchants contre Louis XVI et vota sa mort. Sa popularité grandit dans les discussions sur les subsistances, l'agriculture, l'administration de l'armée et la nouvelle Constitution. Devenu membre du Comité de Salut Public et chargé de missions à l'armée du Rhin, il imposa aux administrateurs des Subsistances militaires l'usage d'un cachet de sa composition, reproduit dans une brochure de M. Bégis ; on y voit une guillotine avec cette belle devise : « Guerre aux fripons ! » Cela convenait bien au F. J. Saint-Just !

Le beau Saint-Just, « l'Apôtre de la Vertu », le « Saint de la Montagne », appartenait à la Franc-Maçonnerie — naturellement (1).

---

(1) Voir le *Dictionnaire des sociétés secrètes et des sciences occultes*, par A. Basile et Desormes.

Taine a buriné ce fidèle portrait de Saint-Just :

« ... Raide, engoncé dans sa haute cravate, portant sa tête « comme un Saint-Sacrement », plus didactique et plus absolu que Robespierre lui-même, il vient du haut de la tribune prescrire aux Français l'égalité, la probité, la frugalité, les mœurs de Sparte, une chaumière avec les voluptés de la vertu ; cela sied bien au chevalier de Saint-Just, jadis aspirant à une place de garde du corps chez le comte d'Artois, voleur domestique de couverts d'argent qu'il est allé vendre et manger à Paris, dans une rue de prostituées, détenu six mois sur la plainte de sa propre mère, auteur d'un poème lubrique, qu'il est parvenu à rendre immonde en tachant de le faire léger. » (1)

Saint-Just travailla froidement, impitoyablement à l'établissement du gouvernement révolutionnaire et du régime de la Terreur. Président de la Convention, il s'y attira la haine de ses anciens amis qu'il accusait de modérantisme ; il défendit Robespierre et partagea son sort. Il mourut avec courage sur l'échafaud, le 28 juillet 1794.

Le conventionnel signait : Louis de Saint-Just » avant d'être député, puis : « L. Saint-Just ».

Sa mère, Marie-Anne Robinot, est décédée à Blérancourt le 11 février 1811.

Ses deux sœurs vécurent longtemps dans

---

(1) Taine. *La Révolution*, 10<sup>e</sup> édit., Paris, Hachette 1887, t. III, p. 245.

ce bourg, et la mémoire du conventionnel a bénéficié de la dignité de leur existence.

Terminons par ces vers extraits d'une chanson thermidorienne :

Tyran, voleur, assassin,  
Par un seul mot cela s'exprime  
Et ce mot-là, c'est Jacobin !

Emile GAILLIARD.

---